

Réunion thématique de Laval

15 décembre 2005

Prise en compte de l'environnement et insertion dans le paysage

Introduction

M. GIBLIN

Président de la CPDP

Bonsoir à tous et merci d'être ici ce soir, à Laval, pour participer à cette sixième réunion de notre débat. Je ne m'appesantirai guère, dans mon introduction, sur les caractéristiques du débat public, dans la mesure où nombre d'entre vous ont déjà participé à l'une de ces réunions. Notre débat porte sur l'opportunité du projet, très en amont des processus de décision. En particulier, il ne s'agit pas d'une enquête publique, nous n'en sommes pas là. Nommée par la Commission nationale du débat public, autorité indépendante, notre Commission particulière est également neutre et indépendante. Notre rôle est l'organisation du dialogue avec le maître d'ouvrage. C'est sur la base de notre compte rendu final, qui sera livré fin avril 2006, que le maître d'ouvrage devra se prononcer sur ses intentions, dans un délai de trois mois.

Où en est le débat public, depuis notre première réunion ici-même le 14 novembre dernier ? Il a avancé, sans conteste. Trois réunions thématiques ont déjà eu lieu, dans le respect des points de vue de chacun et dans le calme. En bref, qu'en avons-nous retenu ?

De la réunion de Rennes est ressortie la nécessité de mieux éclairer les perspectives de demande énergétique, ainsi que les moyens d'y faire face. Les deux commissions ont mis en place des groupes de travail pluralistes, qui se sont réunis pour la première fois le 6 décembre. Ils remettront leurs conclusions en temps utile, lors de l'une des dernières réunions de notre débat. Après la réunion de Villedieu-les-Poêles a été confirmée le principe d'une expertise. Autre avancée notable lors de la réunion de Saint-Lô, le Groupement permanent sur la Sécurité électrique (GPSE), créé en 1999 et actuellement en sommeil, va reprendre ses travaux dans quelques semaines. Pour terminer, je rappelle que nous avons été amenés à reporter au 11 janvier 2006 la réunion thématique sur la santé humaine, pour des raisons de disponibilité des experts que nous souhaitons y faire intervenir. Précisons que nous nous efforcerons de mettre à votre disposition, sur notre site internet, le maximum de documents, concernant cette question de la santé humaine.

Ce soir, c'est le thème de l'insertion du projet de ligne THT dans son environnement que nous allons aborder. Plusieurs associations ou institutions auteurs de cahiers d'acteurs sur ce sujet ont refusé notre invitation à venir ce soir à la tribune pour interpeller le maître d'ouvrage, craignant en particulier que cette participation au débat soit interprétée comme un accord de principe sur le

projet. Tout en comprenant leur motivation, je souhaite qu'ils puissent néanmoins, depuis la salle, procéder à cette interpellation, dans le calme. Je tiens à préciser que, à mi-parcours du débat, le thème de cette réunion ne signifie certainement pas que le débat sur l'opportunité du projet soit clos. Il ne s'agit pas de choisir un couloir, encore moins un tracé. Nous pensons utile, au contraire, d'entendre RTE s'exprimer sur les distances qui seront prises en compte entre la ligne et les bâtiments, notamment à la lumière d'un bilan de la ligne 400kV existante.

M. LAMY, vétérinaire sanitaire, Granville

A la réunion d'Octeville, organisée par la CPDP, il m'a été dit par les représentants d'Areva et d'EDF que le projet de THT serait maintenu quel que soit le devenir du projet EPR à Flamanville, dans la mesure où il était nécessaire à la sécurité des installations existantes. Dès lors, y a-t-il encore vraiment débat sur l'opportunité du projet ?

M. HERZ

Je ne le pense pas. Notre projet trouve sa justification dans l'adjonction d'une capacité supplémentaire de 1600 MW dans le Nord Cotentin. Quoi qu'il en soit, le maître d'ouvrage est RTE, ce n'est ni EDF ni Areva.

M. VELLAUD présente le programme des présentations de la soirée et rappelle les modalités du débat. Il précise en particulier que toutes les questions écrites qui seront posées, si le temps imparti ne permet pas d'y répondre à la tribune, recevront une réponse écrite sous trois semaines.

Présentation du projet par RTE

M. HERZ

RTE est l'entreprise chargée de la gestion du réseau de transport d'électricité. A ce titre, nous avons une mission de service public. Nous sommes une filiale d'EDF, mais nous sommes indépendants. Le projet de ligne électrique Cotentin Maine a pour objet de permettre le raccordement du futur groupe de production Flamanville 3, de type EPR ; nous avons mis en évidence des risques sérieux de coupure d'électricité étendue si le réseau de transport n'est pas renforcé lors de la mise en service de ce nouveau groupe. Nous avons étudié différentes techniques et il apparaît que la solution la plus appropriée est de construire une ligne électrique de 400 000 volts entre la région de Saint Lô et la région de Rennes-Laval.

Ce débat public a lieu très tôt dans la vie du projet, nous souhaitons que nos échanges contribuent à améliorer nos premières études. Nous ne sommes pas dans l'urgence, les travaux ne commenceront de toute façon pas avant 2010. Nous avons conduit une première étude environnementale, nous ayant permis de définir des couloirs de passage possibles ; quel que soit le tracé retenu, nous avons, comme vous, une préoccupation environnementale constante : nous serons attentifs au cadre de vie, au respect des activités humaines et au patrimoine naturel. Nous sommes conscients que des inquiétudes existent en matière de santé humaine et animale, et nous sommes prêts à apporter tous les éléments nécessaires à l'apaisement de ces craintes. Ce projet constitue aussi une opportunité au service du développement local. Outre les retombées du chantier, à court terme, il entraînerait des projets de développement durable, à moyen terme, et une amélioration de la qualité de l'électricité, à plus long terme.

M. CHAUVIN

Vous avez évoqué l'installation d'un poste électrique en aval de cette ligne, sur la ligne entre Rennes et Le Mans, ou bien à proximité de Laval. Qu'en est-il exactement ?

M. HERZ

Les premières études environnementales nous ont convaincus qu'un tracé de la ligne arrivant à l'est de Laval poserait des difficultés du point de vue de l'environnement. Mais l'emplacement de ce poste d'arrivée, entre Domloup et le sud de Laval, n'est absolument pas défini à ce stade.

M. CHAUVIN

J'aurais aimé également avoir des précisions sur l'identité des membres de la Commission.

M. GIBLIN

Tous les membres de la CPDP ont été choisis par la Commission nationale du débat public, autorité indépendante. Je suis pour ma part fraîchement retraité du Ministère de l'Équipement. Monsieur Mabillais, ancien agriculteur, est très engagé dans le monde associatif. Monsieur Vellaud, lui aussi retraité, a exercé les responsabilités de directeur départemental de l'Agriculture dans plusieurs départements. Quant à M. Bonneaud, il est paysagiste libéral. Vous trouverez des CV détaillés sur notre site.

Mayenne Défense Environnement

RTE affirme que sa volonté première est d'avoir un projet partagé. Mais partagé avec qui, dans la mesure où l'ensemble des associations mayennaises, ainsi que les organisations agricoles, sont opposées au projet ? Pourquoi les responsables du tourisme ne sont-ils pas présents à cette réunion ?

M. HERZ

Notre équipe est en permanence sur le terrain où elle dialogue avec les élus, les agriculteurs et les associations.

M. DESQUILBET, RTE

La ligne Cotentin-Maine est une infrastructure industrielle d'intérêt général, qui serait rendue nécessaire si le projet EPR, lui-même soumis à un autre débat public, devait voir le jour. La décision de construction de cette ligne n'est pas encore intervenue, puisque nous sommes en période de débat public, et ne le serait que postérieurement à la décision d'EDF de construire l'EPR – Flamanville 3.

RTE prend d'ores et déjà l'engagement de faire en sorte que l'ouvrage ne surplombe pas et que les proximités avec les habitations et les bâtiments d'élevage existants soient limitées. Pour favoriser leur insertion dans l'environnement, objectif qui fait partie intégrante des missions assignées à RTE par la loi de 2000, RTE s'engage également à réduire, au niveau national, le kilométrage total des lignes aériennes.

Quels sont les impacts d'une ligne aérienne sur le milieu naturel ? La ligne n'affecte pas la qualité de l'eau, ni la flore et la faune bocagère. Elle respecte les spécificités naturelles locales et s'adapte aux sinuosités du relief. L'emprise au sol des pylônes est limitée à environ 100 mètres carrés, soit un total de 27 hectares pour l'ensemble du projet, postes électriques compris. Pour atteindre son objectif d'élaboration d'un tracé partagé, RTE utilise des outils de simulation informatiques très performants.

Pierre-Alain JACOB, RTE, présente à l'écran un outil de simulation déjà utilisé dans le cadre de la concertation qui a eu lieu sur d'autres projets de lignes . L'intérêt de l'outil, explique-t-il, est qu'il permet de capitaliser les expériences passées à la fois sur des cartes et sur des photographies du paysage. Il insiste sur le fait que l'outil est bâti en coopération étroite avec les élus et les associations.

Définition des couloirs, aspects environnementaux

MM. MICHELLAND & PAGES Bureau d'études environnement

.1 Comment avons-nous travaillé ?

L'aire d'étude est délimitée, au nord, par la ligne THT Menuel-Rougemontier ; au sud, par la ligne Domloup-les-Quintes ; à l'ouest, par la ligne Menuel-Domloup (en évitant la zone littérale et les grandes agglomérations) ; à l'est, par des contraintes territoriales comme la présence d'un parc naturel régional ou de la Suisse normande.

.2 Que retenir de ces études ?

Dans cette zone, on trouve à la fois un habitat aggloméré (agglomérations de Fougères, d'Ernée...) et un habitat diffus dense omniprésent. L'agriculture apparaît comme une activité omniprésente, davantage tournée vers l'élevage au nord et les cultures au sud.

On trouve aussi dans la zone des milieux naturels sensibles comme des forêts, des plans d'eau, des zones humides, et des axes de déplacement de l'avifaune (il faudra donc mettre en œuvre des mesures adaptées pour limiter les risques lors de ces déplacements).

Il conviendra également d'éviter les zones patrimoniales et touristiques, en utilisant les reliefs, la structure bocagère ou les lisières forestières.

.3 Quelle synthèse faire de ces analyses ?

Les couloirs proposés ont été recherchés en s'appuyant sur deux principes. D'abord, du fait de l'omniprésence de l'habitat diffus, il conviendra de privilégier un tracé aussi direct que possible pour limiter le nombre d'habitations concernées. En second lieu, il est clair que les zones sensibles seront à éviter, même s'il n'est pas interdit d'y passer. De ce fait, aucun couloir n'a été proposé à l'est de Saint-Lô et de la vallée de la Vire.

M. CHAPON, président de l'association Respecter le bocage

Mon association défend l'enfouissement de la ligne projetée sur la totalité du tracé. Chercher à insérer une ligne aérienne dans l'environnement, c'est comme choisir entre le laid et le très laid. A la réunion de Saint-Lô, les câbliers ont indiqué que l'enfouissement était techniquement tout à fait envisageable, et pour un coût beaucoup moins important qu'annoncé par RTE (entre 3 et 7 fois plus que la ligne aérienne, mais sans aucun risque pour la santé humaine ou animale, sans impact sur le paysage, et sans risque de casse par temps de neige ou de givre, etc.). Dans le département de la Manche, nombre de conseils municipaux nous ont déjà fait part de leur soutien. Nous nous apprêtons d'ailleurs à inviter tous les maires à rejoindre notre association.

M. DESQUILBET

L'intervention du syndicat des câbliers lors de la réunion de Saint-Lô a en effet lancé une controverse sur les surcoûts entraînés par l'enfouissement par rapport à l'option aérienne. Les fourchettes qui ont été annoncées nous paraissent sous-évaluées : nos propres études font ressortir un coefficient de l'ordre de 9, pour l'investissement initial, et de 5 à 6 pour le coût complet sur la

durée de vie de l'ouvrage. Nous maintenons donc notre position : la technique de l'enfouissement est trop onéreuse pour ce qui est du niveau de tension 400 000 volts.

M. GIBLIN

L'expertise qui a été lancée donnera, je vous le rappelle, des éléments d'information sur cette solution alternative.

M. MICHELLAND

J'ajoute que l'impact d'une ligne souterraine sur l'environnement, s'il est différent d'une ligne aérienne, n'est pas négligeable. Il faut tout de même creuser une tranchée sur une emprise large de 13 mètres, au-dessus de laquelle il ne peut y avoir aucune végétation arborée.

M. QUINTON

Il faut aussi prendre en compte le problème des courants vagabonds, qui pourraient avoir les pires conséquences sur la santé humaine et la santé animale jusqu'à 2 kilomètres. Mais pour notre part, notre choix est clair : nous ne voulons d'aucune ligne, qu'elle soit aérienne ou animale.

M. CHAPON

En cas d'enfouissement, le champ électrique disparaît complètement et le champ magnétique ne dépasse pas 1 mètre, grâce au gainage. C'est ce qui a été dit à la réunion de Saint-Lô, et cela n'a pas été contredit par les experts présents.

M. QUINTON

Je maintiens quant à moi que rien ne vient neutraliser le champ magnétique !

M. GIBLIN

Nous ne manquerons pas de répercuter cette controverse technique aux experts qui ont été mandatés.

M. DAVY, CGT

Je travaille à RTE, au contact de lignes de transport 400 kV sous tension et dans les postes où transitent des puissances électriques représentant plusieurs tranches nucléaires. Je suis exposé chaque jour à plus de champs magnétiques que vous ne le serez sans doute dans toute votre vie. Certains de mes collègues habitent sous les lignes THT. J'ai moi-même des enfants. Je puis vous dire que ces champs magnétiques n'ont aucune conséquence sur notre santé.

Sur l'opportunité de cet ouvrage, je veux aussi rappeler que la consommation française augmente chaque année de 2 % en moyenne, alors que l'on ferme chaque année davantage de capacités de production que l'on en construit de nouvelles. Il est grand temps de faire quelque chose. Certaines régions, comme la Bretagne ou le Grand Ouest, sont soumises à des contraintes électriques très fortes, avec des risques permanents de décrochage. Je vous prie de croire que ces projets EPR et de ligne THT ne sont pas faits pour vendre davantage d'électricité à l'étranger. La CGT regrette qu'il n'y ait pas d'alternative au nucléaire qui soit réellement étudiée. Mais l'opportunité de renforcer les capacités ne fait selon nous aucun doute.

M. DESMAT

Je ne crois pas qu'EPR permettra de répondre au problème des pointes de consommation. Tout comme le métier du syndicat des câbliers est de vendre des câbles, le métier de RTE est de vendre de l'électricité. A regarder vos présentations, émaillées de jolies photos, on a l'impression qu'une ligne THT est un véritable bienfait !

M. HERZ

Notre métier, à RTE, n'est pas de vendre du transport d'électricité. Nous exerçons un monopole de service public, qui vise à acheminer l'électricité en tout point du territoire, sous le contrôle de la commission de régulation de l'énergie. Nous n'avons aucun intérêt à acheminer davantage d'électricité. Et cela ne changera pas, puisque la loi, et au-delà des textes de portée constitutionnelle, garantissent que ce monopole de transport de l'électricité ne peut pas être confié au secteur privé.

L'insertion paysagère de la ligne

M. CAVALIE
Paysagiste

La société à laquelle j'appartiens a été retenue par RTE pour réaliser une étude de paysage sur la ligne THT existante. Le relief, tout d'abord, est caractérisé par des ondulations très faibles (quelques vallées, en particulier). Il est recouvert par la couverture végétale et par les installations humaines. Son aspect dominant est ainsi celui d'un paysage « jardiné », dont la trame bocagère constitue le principal élément d'identification. Une ligne THT se caractérise tout d'abord, dans ce paysage, par une surface de contact au sol limitée (du moins par rapport à des ouvrages routiers ou ferroviaires, par exemple). A l'échelle de l'aire d'étude, la ligne existante apparaît comme un élément de stabilité au milieu d'un paysage lui-même assez changeant, au gré des saisons et du travail des hommes.

Lorsqu'on l'observe d'un point élevé, la trame bocagère crée un réseau de lignes qui structure très fortement le paysage. De ce point de vue, une ligne THT s'intègre assez bien dans le bocage. En revanche, le doublement de la ligne existante augmente considérablement son impact sur le paysage. Pour le choix d'un nouveau tracé, il est donc préférable qu'il soit à distance de la ligne existante. Par ailleurs, pour éviter les zones sensibles, mieux vaut éviter les angles vifs, et choisir au contraire une ligne à la courbure plus douce, pour en limiter l'impact visuel. Si toutefois il est nécessaire de faire passer la ligne à proximité des bourgs et des villages, nous recommandons l'enfouissement des lignes de basse et moyenne tension et un accompagnement végétal intermédiaire, pour créer une transition et, là encore, limiter l'impact visuel.

M. CHENET

Ce n'est pas l'insertion de quelques arbres qui rend acceptable l'implantation d'une ligne THT à quelques dizaines de mètres de son habitation. Lorsque vous conduisez des études, merci de tenir compte du point de vue de la population ! J'aimerais également que l'on tire les leçons, au niveau du réseau électrique, de ce qui s'est passé lors de la tempête de 1999.

M. CAVALIE

Je rappelle que notre première recommandation consiste à éloigner l'ouvrage de toute habitation. Bien entendu, aucun rideau d'arbres ne permettra de masquer la ligne. L'aménagement paysager ne peut constituer, à ce titre, qu'une compensation.

M. HERZ

Lors de la tempête de 1999, seulement 0,4 % des pylônes exploités par RTE ont été touchés et tous les clients de RTE ont été réalimentés en trois jours, grâce à la structure maillée de notre réseau. J'ajoute que nous avons engagé un programme visant à rendre notre réseau plus robuste face au risque de tempête.

M. LEBLANC, Saint-Hilaire du Harcouët

Je m'étonne de l'engagement qui vient d'être pris de ne surplomber aucune habitation, dans la mesure où c'est l'inverse qui avait été dit par M. Herz à Villedieu. Les pertes en ligne sont devenues plus importantes en souterrain, alors qu'elles étaient inférieures à Villedieu.

M. HERZ

Je ne crois pas avoir déclaré autre chose, à Villedieu, que notre engagement que cette nouvelle ligne ne surplombe aucune habitation.

M. LEFRANC

Paysagiste moi-même, je suis un peu honteux de votre présentation. Comment un paysagiste peut-il déclarer qu'une ligne THT s'intègre dans le paysage ? Quelles sont les essences végétales qui permettent de masquer une ligne THT haute de 50 mètres ? Quant à éloigner la ligne des habitations, le meilleur moyen serait de ne pas la construire.

M. CAVALIE

On peut discuter du mot « intégration ». Observé d'un point élevé, le paysage de bocage permet incontestablement d'atténuer la présence visuelle de la ligne par rapport à d'autres paysages français. Je ne vois pas en quoi cette affirmation constituerait une faute professionnelle.

Quel retour d'expérience tirer des dernières lignes THT réalisées pour réduire les impacts de futurs projets ?

**M. DESQUILBET
RTE**

Profitant d'une visite hélicoptérée de la ligne Menuel-Domloup, nous avons comptabilisé le nombre de bâtiments à proximité : 2 bâtiments industriels sont surplombés et, à moins de 100 mètres de l'axe de la ligne, on trouve 170 maisons isolées, 50 sièges d'exploitation agricole, 10 hameaux de plus de 5 maisons et 6 zones industrielles. Il s'agit pour l'essentiel de bâtiments antérieurs à la construction de la ligne en 1984.

Dans le monde agricole, on relève 3 cas de problèmes sanitaires sur la santé animale (pour 2, les expertises menées ne concluent pas à la responsabilité de la ligne, et la 3^{ème} est en cours d'expertise par RTE), un cas de perturbation d'une installation électrique de traite (actuellement à l'étude), des phénomènes d'induction dans les clôtures (supprimés par la mise à la terre), ou bien encore des problèmes d'élagage. Aucun problème de santé humaine n'a pu être relevé, ni aucun problème rapporté à RTE dans le secteur du tourisme. On a vu un golf s'installer sous la ligne près de Saint-Lô et une base de loisirs a été ouverte tout contre un pylône.

La concertation précédant la construction de la ligne avait été conduite de manière assez comparable à ce qu'elle est aujourd'hui, quoique de manière moins formalisée et avec davantage de contacts avec les élus que de rencontres directes avec la population.

Deux grosses opérations de maintenance ont été conduites sur la ligne : le remplacement de 3700 entretoises défectueuses entre 1997 et 2002, pour un coût de 1 million d'euros, et la sécurisation de la ligne après la tempête de 1999, pour un coût de 2,8 millions d'euros. Quant aux tâches de maintenance courante (entretien des tranchées d'élagage, peinture des pylônes, visites diverses), elles coûtent environ 0,4 million d'euros par an pour l'ensemble de l'ouvrage.

Enfin, la procédure d'indemnisation du préjudice visuel n'existait pas au moment de la création de la ligne Menuel-Domloup. Elle a été mise en œuvre pour la première fois après la construction de la ligne Domloup Les Quintes, en 1993.

M. CHAUVIN

J'aimerais avoir des précisions sur ce que RTE appelle « zones de sensibilité environnementale forte ». Je note qu'il n'est pas écrit noir sur blanc dans les documents que RTE ne s'interdit pas de surplomber ces zones. A la lecture de ces documents, on peut croire que certaines zones sont exclues du projet, alors que ce ne semble pas être le cas.

M. DESQUILBET

Les villes constituent des zones d'interdiction absolue. S'agissant des zones sensibles comme les forêts, il peut y avoir discussion. Il est peut-être envisageable de passer en lisière d'une forêt, par exemple, si cela permet d'éviter des habitations. Cela doit pouvoir être discuté avec les habitants.

M. GIBLIN

Nous allons maintenant passer aux questions écrites.

M. CHENET (question écrite)

Y a-t-il des études comparatives entre les différentes solutions évoquées (aérien/souterrain, 400kV/170kV) ?

M. DESQUILBET

Nous conduisons en effet des études comparatives générales, et nous étudions plusieurs solutions pour chaque projet. à la CNDP a confié une expertise à un cabinet italien indépendant et internationalement reconnu. S'agissant du 170 kV, nous ne l'avons pas étudié, dans la mesure où le 225 kV était déjà insuffisant.

M. FOUCHER (question écrite)

Existe-t-il des risques de rupture de ligne THT du fait de la neige ou de la glace ?

M. DESQUILBET

Oui.

Question écrite anonyme

Qui devons-nous croire, EDF, RTE ou les associations militantes, sur les effets liés à la centrale nucléaire, ses déchets, ainsi qu'à la ligne THT ?

M. GIBLIN

Je pense que c'est justement l'objet de ce débat public que de permettre à chacun d'exprimer son point de vue et de se forger sa propre opinion.

Mayenne survoltée (question écrite)

Est-il plus rentable de construire une centrale nucléaire aux déchets non recyclables et une ligne THT au lieu d'utiliser des énergies renouvelables transportées par des lignes à plus faible tension ?

M. BONNEAUD

Toutes les questions relatives à l'EPR seront transmises à la CPDP concernée. Ce n'est pas du domaine de responsabilité de RTE.

M. HERZ

Je voudrais simplement citer l'exemple des Allemands, qui mènent une politique très volontariste dans l'éolien, et qui vont néanmoins devoir construire des 850 kilomètres de lignes THT à 380 kV dans les 10 ans à venir.

M. QUINTON

Nous ne voulons plus de production de masse, mais une production répartie sur l'ensemble du territoire, au plus près des zones de consommation.

M. DESQUILBET

C'est un principe valable en zone d'habitat diffus, pas en zone urbanisée et industrialisée. Il faut aussi tenir compte des économies d'échelle : à partir d'un certain niveau de consommation, il est beaucoup plus rentable de construire de grosses unités de production et des lignes THT.

M. QUINTON

Le réseau existant de lignes THT offre un maillage bien suffisant pour faire face aux besoins actuels et futurs, pour peu que l'on construise de nouvelles unités à proximité des zones de consommation !

M. GIBLIN

Je mets fin à cet échange, les questions de la politique énergétique ayant été abordées lors de la réunion de Rennes et qui font l'objet d'un travail d'analyse pluraliste et contradictoire piloté par les deux CPDP (EPR et THT).

M. LAFOUX (question écrite)

L'accès au haut débit Internet a été cité comme une retombée possible du projet. Sur le plan pratique, cela bénéficiera-t-il aussi aux zones rurales traversées, et pas seulement aux villes mayennaises ?

M. HERZ

RTE installe des fibres optiques sur ses réseaux pour ses propres besoins de communication, qu'il n'utilise qu'à hauteur de 10 % de leurs capacités. Les capacités excédentaires peuvent être mises à disposition des collectivités locales qui pourront utiliser les louer à des opérateurs de télécommunication. Les derniers kilomètres du réseau doivent en revanche être construits par les collectivités locales. RTE mène aussi des expérimentations de diffusion du haut débit par Wi-Max.

Mme BEUCHER (question écrite)

Quelle est la distance minimale entre un pylône et une habitation ?

M. HERZ

Je rappelle tout d'abord notre engagement d'exclure tout surplomb et de limiter la proximité des habitations et des bâtiments d'élevage. RTE respecte l'ensemble de la réglementation en vigueur, qui peut conduire à certaines distances. Concernant les habitations, il n'y a pas d'autres règles. Le tracé résulte du meilleur compromis trouvé à l'issue de la concertation avec l'ensemble des acteurs. Chaque pylône est implanté après discussion avec le ou les propriétaires concernés.

S'agissant des distances entre deux lignes, elle doit être d'au moins 60 mètres pour des raisons d'exploitation. Mais l'étude paysagère a de toute façon estimé que ce n'était pas souhaitable du point de vue de l'impact visuel. Enfin, il faut signaler que le préfet a la possibilité d'instituer des servitudes d'utilité publique permettant de limiter les constructions jusqu'à 15 m des lignes.

M. GIBLIN

S'agissant de la distance aux habitations, il est donc clair qu'il n'y a pas de règles. Mais la question n'était pas : quelles sont les règles ? Elle était : quelles sont vos pratiques ?

M. HERZ

Je répète que nous nous sommes engagés à éviter tout surplomb et à limiter autant que faire se peut la proximité avec les habitations et les bâtiments d'élevage.

De la salle

Je constate que M. Giblin a octroyé à M. Herz 10 minutes de propagande sous prétexte de répondre à une question précise qui n'aurait dû prendre que quelques secondes.

M. LAMY (question écrite)

La faune et la flore ont-elles été étudiées avant et après l'implantation des lignes existantes ?

M. DESQUILBET

Je crois savoir que oui. Nous vous le confirmerons par écrit. Ce qui est certain, c'est que l'étude d'impact préalable à chaque chantier prend en compte la faune et la flore.

Mme RAMES-COAT (question écrite)

Pourquoi les documents de référence passent-ils sous silence le rapport remis à la DGS en 2004 sur les effets des champs magnétiques basse fréquence sur la santé, qui conclut à la nécessité de transcrire la réglementation européenne en droit français ? Qui a conduit le CIRC à classer en 2002 les champs magnétiques BF dans la catégorie 2B des cancérigènes possibles ? Pourquoi le seuil d'impact semble se situer à 0,4 micro tesla au vu des études internationales alors que à 100 mètres d'une ligne THT le champ magnétique mesuré est de 1 micro tesla ?

M. HERZ

Le rapport évoqué est cité dans notre dossier du maître d'ouvrage, et il est disponible sur le site de la CPDP. Ces questions seront évoquées plus en détail le 11 janvier à Châteaugiron. La réglementation des lignes électriques transpose la recommandation européenne. Le CIRC a classé les champs magnétiques en cancérigènes possibles car, au delà des corrélations statistiques des études épidémiologiques, il n'y a aucun élément permettant d'envisager de les classer en cancérigènes probables. Quant à la valeur de 0,4 micro tesla, ce n'est pas un seuil d'impact, c'est une valeur utilisée pour réaliser les études épidémiologiques.

Mme RAMES-COAT (question écrite)

Quelle technique requiert la plus grande emprise au sol ?

M. HERZ

S'agissant de l'emprise au sol d'une ligne aérienne, elle est de 25 à 100 mètres carrés par pylône.

Mme RAMES-COAT (question écrite)

EDF prévoyait en 2001 une mise en œuvre à l'échelle industrielle des technologies CIG (câbles à isolation gazeuse) et supraconducteurs utilisables pour les lignes THT à un horizon de 5 à 10 ans ? Qu'en est-il en 2006 ? Les technologies existent, elles sont mises en œuvre en Suède ou au Danemark. Pourquoi pas en France ? Leurs surcoûts concernent-ils l'investissement, l'exploitation ou la maintenance ?

M. DESQUILBET

Avant d'entrer à RTE voici trois ans, j'ai fait 15 ans de recherches sur ces questions. Si nous n'avons pas choisi le CIG, c'est qu'il s'agit d'un câble adapté à des niveaux de puissance supérieurs. Pour le projet Cotentin-Maine, on lui préfère le CIS (câble à isolation synthétique), plus adapté économiquement. Ces deux technologies sont disponibles, mais sont utilisées sur des distances courtes, quelques dizaines de kilomètres. S'agissant des supraconducteurs, il m'étonnerait qu'EDF ait annoncé une mise en œuvre à court terme. La science a certes fait des progrès significatifs, avec un matériau supraconducteur à seulement 77 Kelvin (-200°C)... Mais on est encore très, très loin d'une application industrielle !

M. GIBLIN

Nous compléterons cette réponse orale par une réponse écrite, qui sera également soumise au syndicat des câblés.

M. AUDOIN (question écrite)

Que deviendra l'esthétique et le tourisme si une ligne THT est implantée dans l'environnement d'une commune de caractère qui fait des efforts financiers pour enterrer les lignes électriques et de télécommunication ?

M. HERZ

J'espère que nous aurons l'occasion d'évoquer ces contraintes touristiques ou patrimoniales lors de la phase de concertation, c'est-à-dire bien avant la construction.

M. GIBLIN

Je vous remercie pour cette réunion, en particulier pour sa bonne tenue, propice aux échanges. Pour notre part, nous avons bien enregistré vos préoccupations.

De la salle

Si la réunion s'est bien tenue, c'est peut-être qu'elle n'intéresse plus grand monde ! On n'y a d'ailleurs rien appris.